



## Fiche de poste

<b>Intitulé du poste</b>		Professeur des écoles du premier degré
<b>Identification du poste</b>	<b>Cadre général</b>	Le métier d'enseignant(e) du premier degré correspond à un métier de professeur(e) polyvalent(e) de l'enseignement et de l'éducation des élèves des écoles maternelles et élémentaires.
	<b>Missions</b>	Que ce soit en maternelle ou au primaire, <b>le professeur des écoles est chargé d'amener les élèves à maîtriser les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui.</b> Pour cela, il se conforme au programme et construit ses séquences de cours afin que la majorité des élèves atteignent les attendus de fin d'année. Il évalue régulièrement leurs progrès tout au long de l'année scolaire.
	<b>Compétences attendues</b>	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves Coopérer au sein d'une équipe Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques Accompagner les élèves dans leur parcours de formation S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
<b>Conte xte</b>	<b>Conditions d'exercice</b>	24h hebdomadaire face à élèves 108h annuelles : 18h animations pédagogiques, 36h activités pédagogiques complémentaires (APC), 6h conseils d'école, 48h de concertation en équipe, avec les parents, pour les PPS.